

INTRODUCTION

L'expression *tueur en série* est la traduction française de l'expression américaine *serial killer* désignant un type spécifique de criminels. De facture récente, la création de cette dénomination a certainement joué un rôle dans le fait que le *serial killer* occupe aujourd'hui l'espace médiatique, il s'agirait alors d'une « simple appellation mais judicieusement choisie¹ ». La paternité de l'expression *serial killer* est généralement attribuée à Robert Ressler, ancien agent spécial du FBI et membre fondateur du *BSU* (Behavioral Science Unit)². Invité à donner une conférence à l'école de police britannique au début des années 1970, Ressler y découvre, lors d'un séminaire, l'expression « crimes en série » (*crimes in series*) c'est-à-dire « les séries de viol, de cambriolages, d'incendies criminels, ou de meurtres³ ». Dans l'Angleterre des années 1960, on se réfère en effet souvent à l'étude des *series crimes*. Inspiré par ces séminaires, il commence à son retour aux États-Unis à utiliser l'expression *serial killer* pour désigner « ceux qui commettent un meurtre, puis un autre, puis encore un autre, dans un processus répétitif⁴ », le terme *serial* impliquant donc l'idée d'une régularité et d'une répétition⁵. Toutefois, Ressler rapporte avec clarté que les feuillets diffusés au cinéma l'ont également inspiré dans l'invention de l'expression de *serial killer* :

« Avec le recul, je crois qu'en décidant de l'appellation, j'avais en tête les feuillets – *serials* – qui faisaient fureur à l'époque au cinéma du samedi soir. Chaque épisode se terminait par une scène d'une telle intensité dramatique que le spectateur revenait invariablement la semaine suivante afin de connaître la suite. Psychologiquement, ce genre de conclusion n'est pas satisfaisant car, au lieu de soulager la tension, elle l'accroît. Le *serial killer* éprouve une

1. SENNINGER Jean-Luc, HIEGEL Étienne, KAHN Jean-Pierre, « Le tueur en série », *Annales médico-psychologiques*, n° 162, 2004, p. 635.

2. Robert Ressler revendique lui-même cette paternité. John Douglas, un autre agent du FBI en revendique également la paternité. Pierce Brooks, créateur du VICAP (*Violent Criminal Apprehension Program*), revendique aussi avoir été le premier à employer le terme de *serial*, mais cela semble peu probable.

3. RESSLER Robert K. et SCHACHTMAN Tom, *Chasseur de tueurs, portraits de tueurs en série par un agent du FBI*, Paris, France Loisirs, coll. « Document », 1993, p. 40.

4. *Ibid.*, p. 40.

5. PRENTKY Robert A., BURGESS Ann W., ROKOUS Frances *et al.*, « The presumptive role of fantasy in serial sexual homicide », *American Journal of Psychiatry* 1989; 146 : 887-891.

frustration analogue : le meurtrier reste toujours sur sa faim parce que l'acte ultime (le meurtre) n'est jamais à la hauteur de son fantasme. Quand, à la dernière séquence, le héros est sur le point d'être englouti par les sables mouvants, le spectateur revient à la séance suivante pour voir comment il va se tirer de ce mauvais pas. Après son meurtre, le serial killer calcule comment il pourrait améliorer la scène [...] Pris dans ce genre de pensées, le tueur anticipe le prochain meurtre, qui sera parfait, celui-ci... et ainsi de suite⁶. »

L'expression serial killer n'entre toutefois pas immédiatement dans le langage courant. Nous la retrouvons publiée pour la première fois dans un article du *New York Times Magazine* du 3 mai 1981, consacré à des meurtres d'enfants commis dans la ville d'Atlanta⁷. Qui plus est, l'expression de serial killer apparaîtrait, mais sans succès, au moins dix ans avant que Robert Ressler ne l'invente. Katherine Ramsland rapporte en effet que l'expression « serial killer » fut utilisée pour la première fois dans le roman de Richard Hugues, *The Complete Detective* publié en 1950⁸. L'expression de *serial murderer* précède également l'apparition de celle de serial killer. Nous la retrouvons dans un article écrit en 1961 par le critique allemand Siegfried Kracauer dans le *Merriam-Webster's Third New International Dictionary* à propos du film de Fritz Lang *M. le maudit*⁹. Selon Schechter, il s'agit là de la première utilisation documentée du terme de *serial murderer*¹⁰. En 1966, l'auteur britannique John Brophy utilise également cette expression dans son livre *The Meaning of murder*¹¹. Robert Ressler peut donc finalement être crédité d'avoir imposé l'expression serial killer face à d'autres expressions, et de l'avoir introduite dans la culture américaine. Par exemple, les meurtres commis par ceux que l'on appelle désormais des serial killers étaient jusque-là désignés par les termes de *strangers-murders*¹² ou de *mass-murders*, afin notamment de les distinguer des meurtres dont les victimes connaissaient leurs agresseurs. L'expression de serial killer s'impose alors comme l'expression contemporaine du multicide et comme un terme technique policier reposant sur des conditions nécessaires et suffisantes précises.

6. RESSLER R. K. et SCHACHTMAN T., *Chasseur de tueurs, portraits de tueurs en série par un agent du FBI*, op. cit., p. 40-41.

7. FARBER MYTON A., « Leading the Hunt in Atlanta's murders », *New York Times Magazine*, 3 mai 1981.

8. RAMSLAND Katherine, *The human predator. A historical chronicle of serial murder and forensic investigation*, New York, Berkley Books, 2005.

9. SCHECHTER Harold, *The serial killer files : the who, what, where, how, and why of the world's most terrifying murderers*, New York, Ballantine Books, 2004, p. 6.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. RESSLER R. K. et SCHACHTMAN T., *Chasseur de tueurs, portraits de tueurs en série par un agent du FBI*, op. cit., p. 46.

La catégorie de serial killer, une expression contemporaine du multicide

Les catégories de tueur en série et de serial killer que nous connaissons aujourd'hui s'insèrent dans la longue histoire des meurtriers à victimes multiples, celle des individus ayant commis plusieurs meurtres¹³. Parmi les meurtriers d'antan, certains correspondent à ce que nous appelons communément aujourd'hui des serial killers ou des *tueurs en série*. La lecture d'ouvrages consacrés à l'histoire des meurtriers confirme que des cas, correspondant aux critères d'inclusion de la catégorie de serial killer, sont rapportés dans diverses périodes historiques et dans la plupart des pays des cinq continents. Ce qui peut laisser à penser que la catégorie de serial killer est une singularité historique d'un comportement présentant un caractère permanent.

Ainsi, existe-t-il une préhistoire du meurtre en série qui, telle qu'elle est souvent contée, remonte jusqu'aux empereurs romains, parmi lesquels Néron et Caligula sont régulièrement cités¹⁴. Ainsi, pour Peter Vronsky le pouvoir des empereurs et des chefs barbares sur la vie humaine peut d'ailleurs être précisément comparé à celui du tueur en série aujourd'hui¹⁵. Dans le même esprit, le « premier serial killer de l'histoire » pourrait être un chinois Liu Pengli, nommé roi de Jidong en 144 avant J.-C.¹⁶. Sont également cités Hassan al Sabbah qui, au XI^e siècle en Perse, fonde la secte des assassins¹⁷, « proche du modèle des familles comme celle de Charles Manson¹⁸ », ou la secte des *thugs* qui sévit en Inde et à propos de laquelle certains s'interrogent sur l'existence d'un lien de filiation avec la secte des assassins ou encore le *Amok* de Malaisie. Plus près de nous, des cas de meurtres en série sont documentés aux États-Unis ou en Europe dès le XVIII^e siècle¹⁹. Nous pourrions également, comme le font de nombreux spécialistes du meurtre

-
13. Par meurtre, nous entendons « l'homicide intentionnel de la personne d'autrui » : LOPEZ Gérard et TZITZIS Stamatios (dir.), *Dictionnaire des sciences criminelles*, Paris, Dalloz, 2004.
 14. Voir par exemple les ouvrages suivants : BARROCCO Michel, *Que savons-nous vraiment des tueurs en séries ?* Charmey, Les éditions de l'Hèbe, coll. « La Question », 2007 ; SCHECHTER H., *op. cit.* ; ou encore VRONSKY Peter, *Serial killers. The method and madness of Monsters*, New York, Berkley Books, 2004.
 15. VRONSKY P., *Serial killers. The method and madness of Monsters*, *op. cit.*
 16. WALLER S. et FRITZ A., *op. cit.*, p. 88.
 17. WILSON Colin, *Le pire des mondes. Le temps des serial killers*, Paris, Durante, coll. « L'éternel retour », 2002.
 18. BARROCO M., *Que savons-nous vraiment des tueurs en séries ? op. cit.*
 19. Voir par exemple CAPUTI Jane, *The age of sex crime*, Londres, The women's Press Ltd, 1988 ; CHAUVAUD Frédéric, *De Pierre Rivière à Landru*, Turnhout, Brepols, 1991 ; HICKEY Eric, *Serial Murderers and their victims*, Californie, Brooks/Cole, 1991 ; WRIGHT Jeremy et HENSLEY Christopher, « From animals cruelty to serial murder : applying the graduation hypothesis », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 47 (1), 2003, p. 71-88.

en série, nous pencher sur le cas de Gilles de Rais, meurtrier d'enfants français au xv^e siècle ou sur celui de la comtesse Elizabeth Bathory qui, dans la Transylvanie du xvii^e siècle, aurait fait exécuter des jeunes femmes afin de se baigner dans leur sang dans le but de conserver sa jeunesse²⁰. Bathory pourrait ainsi être la première personne à avoir été condamnée pour des meurtres dont le mobile aurait été le goût du sang. Les exemples de multicide sont donc multiples. Au hasard nous pouvons citer, au xvii^e siècle encore, la Marquise de Brinvilliers qui tue des indigents lors de visites à l'Hôtel-Dieu à Paris; en 1790 à Londres, Remrick Williams tue une trentaine de femmes; en 1861 Martin Dumollard et sa femme Marie sont arrêtés à Lyon pour le meurtre de trois femmes, etc. Parmi ces meurtriers à victimes multiples, le cas le plus souvent cité dans la littérature contemporaine occidentale semble être celui de *Jack l'éventreur*, un individu qui aurait assassiné plusieurs prostituées dans le quartier de Whitechapel à Londres en 1888, et dont l'identité ne fut jamais découverte. Ce mystère peut d'ailleurs expliquer, en partie, l'engouement que génère encore aujourd'hui cette affaire²¹. La passion pour Jack l'éventreur n'a en effet jamais cessé, en témoigne l'activité régulière des clubs de *ripperistes*²². Celle-ci nous permet d'ailleurs d'assister à la formation et à l'utilisation de nouveaux savoirs, aux rapports qu'entretennent les représentants de ce savoir avec les institutions, et d'analyser les différents discours et pas simplement scientifiques qui s'affrontent dans une perpétuelle lutte de domination.

Nous pouvons donc multiplier les exemples, mais évidemment, la valeur heuristique de ces exemples peut être contestée, et nous pouvons penser que la récurrence de la citation de ces cas dans la littérature spécialisée tient de la conservation d'un patrimoine biographique de criminels à victimes multiples, partagé par des auteurs spécialisés, qui relève davantage de la démarche spécifique des écrivains du *true-crime genre*, que de la démarche scientifique. Quoi qu'il en soit, le phénomène du meurtre à victimes multiples, appelé également *multicide*, n'est donc pas nouveau et ne se limite pas une aire géographique spécifique. Pour s'en convaincre, le lecteur pourra se tourner vers l'importante littérature, essentiellement anglo-saxonne, consacrée à l'histoire du meurtre ou des meurtriers²³. Cela nous conduit néanmoins à considérer que la catégorie de serial killer à laquelle nous allons nous intéresser dans les pages suivantes doit être insérée dans l'histoire de ces

20. PENROSE Valentine, *La comtesse sanglante*, Paris, Mercure de France, coll. « L'Imaginaire », 1962; MARKALE Jean, *L'énigme des vampires*, Paris, Pygmalion, 2010.

21. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer le succès et la longévité de ce criminel et de cette affaire. Non seulement cette affaire n'a jamais été résolue mais ces crimes présentaient également un niveau de brutalité qui ont ému l'opinion alors que cette affaire fut l'une des premières à connaître un traitement médiatique d'une telle envergure.

22. En référence à Jack The Ripper.

23. Par exemple voir CAPP Bernard, « Serial killers 10 17th-Century England », *History Today*, vol. 46 Issue : 3, 1^{er} mars 1996; HICKEY E., *op. cit.*; SCHECHTER H., *op. cit.*

meurtriers à victimes multiples. De là à affirmer que les serial killers et les tueurs en série ont toujours existé, il n'y a qu'un pas que nous ne franchissons pas pour le moment. Nous pouvons effectivement considérer que de nombreux meurtriers dans l'histoire remplissent les conditions nécessaires et suffisantes d'inclusion dans la catégorie contemporaine de serial killer. C'est autre chose que de dire que la catégorie de serial killer, s'applique à ces meurtriers du passé. C'est pourquoi nous nous montrons réticents à l'idée d'une utilisation rétroactive du concept. Par ailleurs, de nombreux auteurs, après avoir démontré la pérennité de ces comportements criminels, considèrent qu'avec la catégorie de serial killer, il n'y a rien de nouveau, hormis un simple changement de terminologie. Nous verrons néanmoins que l'apparition de la catégorie de serial killer n'est pas simplement une innovation terminologique. En effet, « le nouveau – nous dit Foucault – n'est pas dans ce qui est dit mais dans l'événement de son retour²⁴ » et, pourrions-nous ajouter, dans le traitement original de ce retour. Ainsi, alors que les États-Unis entrent dans la seconde moitié du xx^e siècle, le multicide est alors perçu comme une réminiscence du passé²⁵. Pourtant à la fin des années 1970, apparaît aux États-Unis une nouvelle catégorie criminelle : le serial killer, qui correspondrait à un type spécifique de criminalité sans précédent. Cette criminalité est alors présentée comme un phénomène nouveau et se trouve rapidement érigée en problème social de tout premier ordre et comme le symbole d'une *violence à l'américaine*. Comment expliquer un tel changement ? Peut-il simplement s'expliquer par un changement terminologique ? Avant de résoudre cette question, nous allons nous pencher sur le problème de la définition du serial killer.

Définir le serial killer, des conditions nécessaires et suffisantes

Le terme de serial killer est d'abord un terme technique policier. Ressler raconte que, « à l'époque, la terminologie importait peu, il s'agissait surtout d'essayer de comprendre les motivations des criminels de façon à les arrêter, avant qu'ils ne commettent toute une série de meurtres²⁶ ». L'expression de *mass murderer* était alors utilisée sans nuance pour des faits hétérogènes. Or, Ressler se souvient : « Moi et mes collègues nous sommes devenus conscients du fait que cela était trop général²⁷. » En fait, les critères formels n'ont été posés qu'ensuite, d'une certaine façon nous avons eu le mot avant la chose.

24. FOUCAULT Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 28.

25. JENKINS Philip, *Using murder the social construction of serial homicide*, New York, A. De Gruyter, 1994.

26. RESSLER R. K. et SCHACHTMAN T., *Chasseur de tueurs, portraits de tueurs en série par un agent du FBI*, op. cit., p. 40.

27. Cité par RAMSLAND K. op. cit., p. IX.

Mais, alors que le terme de serial killer a été forgé afin de permettre de désigner avec précision un type de criminel, il est surprenant de constater qu'il est tout bonnement difficile d'en saisir la définition. Si nous pouvons nous faire une idée a priori de ce qu'est un serial killer, même dans des ouvrages considérés comme des références de l'étude du meurtre en série, le concept serial killer n'est pas toujours préalablement défini²⁸. Nous pouvons en revanche y lire un portrait du serial killer prototypique qui fait écho au savoir préconstruit que le lecteur peut avoir du serial killer. Et même lorsque le concept est défini, la définition est souvent encombrée de notions complexes qui peuvent nuire à la compréhension du lecteur et faire écho à des impressions, à une perception que le lecteur a acquis lors d'émissions télévisées, de films ou de séries, à la lecture de romans, de journaux, etc. Ainsi la réponse du linguiste Michel Barroco, à la question « Que veut dire serial killer? » est caractéristique :

« Serial Killer : traduction française : tueur en série – traduction québécoise : tueur sériel. Nom donné à un meurtrier récidiviste ayant tué au moins trois personnes, sans qu'il les connaisse au préalable, sans mobile évident et avec une façon de procéder similaire. Il est poussé soit par des pulsions sexuelles, soit par un désir de puissance ou de domination. Il tue la plupart du temps de façon rapprochée avec une arme blanche ou par strangulation. Il peut être nécrophile ou cannibale mais ce n'est pas une constante. Le statut d'objet que revêt la victime a pour conséquence que le serial killer n'éprouve aucun remords après les meurtres. On le distingue en tueur organisé et désorganisé selon qu'il est psychopathe ou psychotique. La plupart d'entre eux sont responsables pénalement²⁹. »

Michel Barroco fait ici appel à des notions complexes comme celles de *pulsions sexuelles* ou de *meurtrier récidiviste*. La récidive est-elle ici entendue au sens juridique ou dans un sens psychocriminologique? Les implications d'une telle distinction sont pourtant importantes. De même, les notions de *nécrophilie* ou de *cannibalisme* font du serial killer un déviant mais ne nous éclairent pas davantage sur cette catégorie criminelle. Parmi ces différents éléments nous retrouvons, néanmoins, l'une des conditions considérées habituellement comme nécessaires et suffisantes pour définir un serial killer : « Ayant tué au moins trois personnes. » Cet extrait illustre ainsi toute la difficulté à définir le concept de serial killer ou de tueur en série sans faire appel à d'autres notions tout aussi complexes : récidiviste, psychopathe,

²⁸. C'est par exemple le cas dans FOX James Alan, LEVIN Jack, *Overkill. Mass Murder and Serial Killing Exposed*, New York, Plenum Press, 1994 ; HOLMES Ronald H.-DE BURGER James, *Serial murder*, Beverly Hills, Sage Publications, 1988 ; LEYTON Elliott, *Hunting Humans*, Londres, John Blake Publishing Ltd, 2003 ; NORRIS Joel, *Serial killers*, New York, Anchor Books, 1989 ; RESSLER R. K. et SCHACHTMAN T., *Chasseur de tueurs, portraits de tueurs en série par un agent du FBI*, op. cit.

²⁹. BARROCO M., *Que savons-nous vraiment des tueurs en series*, op. cit., p. 11-12.

psychotique, nécrophile, etc. En réalité, d'une manière générale, peut-être en partie pour contourner cette difficulté, les ouvrages sur les serial killers commencent par l'histoire d'une affaire criminelle impliquant un serial killer, ou par une énumération de célèbres serial killers, plutôt que par une définition³⁰. Cette technique permet de pallier à cette difficulté, en faisant d'abord *sentir* au lecteur de quoi parle l'ouvrage en question en présentant un exemple souvent prototypique de serial killer.

Ce constat conduit à poser la question suivante : comment définir un *type* de personne ? Selon le Littré, une définition est « l'énonciation des attributs qui distinguent une chose, qui lui appartiennent à l'exclusion de toute autre ». Il est courant en effet, comme le rappelle Ian Hacking, de considérer que la meilleure manière de procéder est de déterminer les conditions nécessaires et suffisantes réunissant les individus d'un même type³¹. Le *Crime Classification Manual* (CCM), équivalent policier du DSM³², publié pour la première fois en 1992 et issu des travaux du FBI menés depuis la fin des années 1970, procède ainsi³³. Ce manuel est considéré comme l'un des principaux outils de compréhension du serial killer par les agents du FBI³⁴. Le meurtre en série y est défini à partir de trois conditions nécessaires et suffisantes :

1. *Une quantité* : il doit y avoir au moins trois homicides.
2. *Un espace* : les homicides doivent avoir eu lieu dans au moins trois lieux différents.
3. *Un temps* : Ces meurtres doivent avoir été commis à trois moments différents, entrecoupés par une période plus ou moins longue d'accalmie pouvant s'étendre de quelques jours à quelques années, une période de *cool-off*.

Les critères de cette définition sont donc essentiellement quantitatifs, peut-être après tout, suggère le journaliste Frédéric Vézard, parce que les américains sont « pragmatiques et avides de statistiques³⁵ ». En 1986, Vernon

30. Voir par exemple BARROCO Michel, *Les tueurs en série*, Paris, Le cavalier Bleu Éditions, coll. « Idées reçues », 2006 ; DOUGLAS John E. et OLSHAKER Mark, *Prédateurs et victimes*, Paris, Éditions du Rocher, 1998 ; FOX J.A. et LEVIN J., *Overkill. Mass Murder and Serial Killing Exposed*, *op. cit.* ; MONTET Laurent, *Les tueurs en série*, Que sais-je, Paris, PUF, 2002 ; NORRIS J., *op. cit.* ; RESSLER R.K. et SCHACHTMAN T., *Chasseur de tueurs, portraits de tueurs en série par un agent du FBI*, *op. cit.* ; SEARS Donald J., *To kill again. The motivation and development of serial murder*, Wilmington, SR Books, 1991.

31. HACKING Ian, *L'âme réécrite. Études sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Paris, Éditions les empêcheurs de tourner en rond, 1998.

32. Le DSM, de l'anglais *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, est le manuel de classification des maladies mentales américain.

33. DOUGLAS John E., BURGESS Ann W. et RESSLER Robert K., *Crime classification manual*, San Francisco, Jossey Bass, 1992.

34. FERGUSON Christopher J., WHITE Diana E., CHERREY Stacey *et al.*, « Defining and classifying serial murder in the context of perpetrator motivation », *Journal of Criminal Justice* 31 (2003) 287-292.

35. VEZARD Frédéric, *La France des tueurs en série*, Paris, Flammarion, 2002, p. 18.

Geberth définissait déjà le meurtre en série comme « le meurtre de différentes victimes séparé par une période d'accalmie pouvant aller de 2 jours à plusieurs semaines voire plusieurs mois³⁶ ». Hickey, en 1986, proposait également une définition de ce type : « Tout agresseur homme ou femme, qui commet, avec préméditation, au moins trois crimes, séparés dans le temps ; l'intervalle entre les actes meurtriers allant de jours, en semaines, en mois ou en années³⁷. » En 1988, Douglas, Burgess et Ressler, les auteurs du CCM définissaient le *serial murderer* comme étant impliqué dans au moins trois homicides séparés par une période d'accalmie³⁸. La définition de 1992 du CCM rajoute simplement par rapport à ces dernières une condition d'espace. Parmi ces trois conditions nécessaires et suffisantes, le critère des trois homicides fait effectivement quasiment l'unanimité³⁹. Même si le nombre de victimes peut varier selon les définitions⁴⁰, cette base de la définition est commune à la majorité des définitions proposées. Notons sans les commenter pour le moment que deux autres conditions sont régulièrement ajoutées à ces trois conditions pour compléter la définition. Alors que les conditions nécessaires et suffisantes de la définition du serial killer sont des conditions mesurables, ces deux nouvelles conditions concernent les victimes et la motivation du criminel. Tout d'abord, il est avancé qu'il n'y a pas de relation préalable entre le meurtrier et ses victimes, qu'ils ne se connaissaient pas. Ensuite, si le CCM n'inclut pas de motivation spécifique au serial killer dans sa définition, dans de nombreuses définitions proposées une motivation sexuelle du meurtrier est incluse, ce qui ouvre la voie à un discours spécialiste, complémentaire au discours policier, sur cette motivation sexuelle. John Douglas, agent du FBI et coauteur du CCM, soutient d'ailleurs lui-même que les serial killers sont essentiellement motivés par le sexe.

Considérée comme arbitraire, cette définition est source de nombreuses discussions⁴¹. Tous les experts ne partagent pas la même définition et décider

36. GEBERTH Vernon J., « Mass, serial and sensational homicides : the investigative perspective », *Academy of Medicine*, bulletin of New York, 1986, vol. 62, n° 5, p. 492-496.

37. HICKEY Eric, « The female serial murderer », *Journal of Police and Criminal Psychology*, 2 (2), p. 72-81, 1986.

38. RESSLER Robert K., BURGESS Ann et DOUGLAS John E., *Sexual homicide : patterns and motives*, Lexington, Lexington Books, 1988.

39. O'REILLY-FLEMING Thomas (dir.), *Serial and mass murder : theory, research and policy*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1996.

40. Par exemple, pour Ramsland deux homicides sont suffisants pour parler de serial killer (RAMSLAND K. *op. cit.*). Pour Egger, deux homicides également sont suffisants à la condition que ceux-ci soient identiques (EGGER Steven. A., *The Killers among us. An examination of serial murder and its investigation*, New Jersey, Prentice Hall, Upper Saddle River, 1998). Jenkins, en 1993, retient le critère de quatre homicides commis sur une période de plus de 72 heures (JENKINS Philip, « Africans-Americans and serial homicide », In HOLMES Ronald M. et HOLMES Stephen T. (dir.), *Contemporary perspectives on serial murder*, Thousand Oaks, Sage publications, 1998, p. 17-32).

41. Voir par exemple JENKINS P., *Using murder the social construction of serial homicide*, *op. cit.* ; RAMSLAND K. *op. cit.*, SCHECHTER H., *op. cit.*, O'REILLY-FLEMING T., *op. cit.*

quels meurtriers doivent être catégorisés serial killer n'ait pas toujours chose aisée. Cette définition est d'abord jugée trop large car elle permet d'intégrer des types de meurtriers qui ne seraient pas des serial killers comme les tueurs professionnels, les *desperados* et hors-la-loi du grand Ouest – *Western Outlaws* – tels que William Bonney dit *Billy le Kid* qui aurait commis au moins une vingtaine de meurtres. Cette définition du FBI est aussi considérée comme trop restrictive. Le critère selon lequel les meurtres doivent être commis dans des lieux différents conduit à laisser de côté des meurtriers qui sans nul doute seraient des serial killers, comme John Wayne Gacy qui commettait ses meurtres dans son propre domicile. Elle conduit à exclure également ceux qui sont arrêtés après un seul homicide mais qui auraient continué sans cela. Pour cette raison, Hickey considère donc que la définition du serial killer doit être la plus large possible⁴². Ainsi, par essence, par serial killer devrait-on entendre tout individu tuant plusieurs fois dans le temps. Mais cette définition ne prendrait alors pas non plus en compte la nature spécifique régulièrement avancée des crimes commis par les serial killers, c'est-à-dire d'être des crimes essentiellement sexuels. Autrement dit c'est, au-delà des critères quantitatifs, l'évaluation de la motivation du meurtrier qui permettrait de le classer ou non dans la catégorie de serial killer. Schechter prend l'exemple d'un homme de main⁴³. Celui-ci ne devrait pas être inclus dans la catégorie de serial killer en raison de la nature professionnelle de son activité criminelle, même si, d'un point de vue technique, il remplit les critères d'inclusion. Un serial killer n'agirait donc pas pour gagner sa vie, mais pour le plaisir qu'il retirerait de ses actions criminelles. Rares sont les discours introduisant une nuance dans cette perception régulièrement admise par les différents spécialistes du meurtre en série.

Les critères formels du *Crime Classification Manual* seraient donc trop arbitraires pour permettre la classification des criminels dans la catégorie de serial killer. Selon Keeny et Heide⁴⁴, les définitions établies depuis les années 1970 sont tellement étroites et exclusives qu'elles ne permettent pas, par conséquent, de rendre compte de l'ensemble du phénomène. En 1992, le National Institute of Justice (NIJ) propose donc une définition alternative :

« Une série de deux meurtres ou plus, commis lors d'événements différents, généralement, mais pas toujours, par un agresseur agissant seul. Les crimes peuvent avoir lieu sur une période de temps allant de quelques heures à plusieurs années. Très souvent la motivation est psychologique, et le compor-

42. HICKEY E., *op. cit.*

43. SCHECHTER H., *op. cit.*

44. KEENEY Belea et HEIDE Kathleen, « Serial murder : a more accurate and inclusive definition », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 38, 1995, p. 299-306

tement de l'agresseur et les éléments matériels observés sur les scènes de crime pourront refléter une dimension sadique et sexuel⁴⁵. »

Nous retrouvons dans cette définition du NIJ les conditions de quantité et de temps énoncées dans le CCM, à la différence que deux homicides, et non pas trois, suffisent à désigner un meurtrier comme étant un serial killer. La condition d'espace n'est pas retenue. En revanche, le NIJ admet l'existence de groupes de serial killers et ajoute explicitement la condition d'un motif psychologique particulier, d'une nature spécifique des crimes commis par les serial killers. D'abord il s'agit d'un motif *psychologique*, en ce sens que le meurtre n'est ni crapuleux, ni passionnel. Ensuite ce motif psychologique est *particulier* dans la mesure où le comportement du serial killer tel qu'il se reflète dans la scène de crime présente une connotation sexuelle. Ce motif sexuel est une dimension aujourd'hui largement partagée, même si d'autres motifs pourraient rendre compte de la répétition des homicides. Si, depuis, un consensus semble s'être établi sur ce type de définition, la question de la définition du serial killer reste encore problématique aujourd'hui⁴⁶. Malgré ces désaccords, la catégorie de serial killer s'est tout de même imposée parmi les différentes figures possibles comme l'expression contemporaine du multicide.

Nous allons dans les deux premiers chapitres, tâcher de comprendre l'émergence et la stabilisation de la catégorie de serial killer dont est issue la catégorie française de tueur en série. Dans le troisième chapitre nous procéderons de même à propos de la catégorie de tueur en série en France et nous verrons dans un quatrième chapitre que la catégorie de tueur en série a tendance à s'autonomiser par rapport à la catégorie de serial killer dont elle est le prolongement.

⁴⁵. Cité par SCHECHTER H., *op. cit.*

⁴⁶. FERGUSON Christopher J., WHITE Diana E., CHERREY Stacey *et al.*, art. cit.